

# APPUI RÉGLEMENTAIRE AUX PRODUCTIONS VÉGÉTALES



© CA57

## DÉFINITION DE L'ACTION

La Chambre d'Agriculture de la Moselle vous propose un accompagnement réglementaire et technique pour la conduite de vos productions végétales :

- Mise en place du plan prévisionnel de fertilisation
- Enregistrements des interventions (semis, fertilisation, traitements phyto-sanitaires)
- Mise à disposition de documents rassemblant l'ensemble des données réglementaires
- Conseils réglementaires (PAC, Conditionnalité, Directive Nitrates, ICPE...)
- Gestion des effluents

Le suivi mis en place vous permettra d'être à jour dans vos documents réglementaires et d'aborder les contrôles sereinement. Grâce aux conseils techniques apportés, vous pourrez optimiser la gestion de vos effluents d'élevage et votre fertilisation.

## LES MOYENS

- Une équipe de 6 techniciens spécialisés pour répondre à vos questions réglementaires et vous suivre de manière personnalisée
- L'utilisation du logiciel *MesP@rcelles* pour la saisie des interventions et l'édition de vos documents réglementaires

## LES BÉNÉFICES

- Des documents clairs, à jour, et vérifiés par nos techniciens
- Une assistance en cas de contrôle
- Un gain de temps dans l'édition de vos documents

*La Chambre d'Agriculture de la Moselle est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.*

*La Chambre d'agriculture est titulaire d'un contrat d'assurance n° 701222353038 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.*

## LE CHIFFRE CLE

**+ de 300 suivis réalisés chaque année sur le département**

## PUBLIC CONCERNÉ

Tous les agriculteurs en polyculture élevage du département

## MODALITÉS

- Un rendez-vous à domicile programmé chaque année
- Remise d'un document de synthèse

## TARIFS

Tarifs et conditions de vente sur demande pour :

- appui technique à l'épandage
- appui technique à l'utilisation des produits phytosanitaires

